



la lettre de l'immigration

Journal à parution aléatoire de la Commission nationale Immigration des Verts
n° 7 de la 3^e série (août 2008)

La Commission Immigration et les Journées d'été de Toulouse

Tolérance zéro pour la politique d'immigration Sarkozy-Hortefeux

Notre rendez vous annuel de l'été est l'occasion, pour la commission immigration comme pour les autres, de faire le point sur l'année écoulée et de se fixer des objectifs pour les mois à venir.

Dans une première approche, le bilan est plus déprimant que jamais : un Président de la République et son exécutif des basses œuvres Hortefeux qui, flattant leur électorat le plus extrémiste, ne conçoivent qu'une immigration utilitariste et se félicitent de leurs chiffres d'expulsés. Cette politique aux conséquences dramatiques, ils veulent la vendre à toute l'Europe. Le vote le 18 juin par le Parlement européen de la directive de la honte prouve malheureusement que sur notre vieux continent beaucoup partagent la vision étroite et irréaliste des dirigeants français actuels. En plus de la généralisation des contrôles au faciès qu'entraîne cette politique, les nouveaux obstacles administratifs à la demande d'asile comme au regroupement familial, la suspicion systématique à l'encontre des mariages mixtes, les projets de fichiers...tout est prévu pour faire de l'immigration non plus le parcours du combattant qu'elle est depuis longtemps mais une mission impossible. Tout cela, on le sait, ne fera qu'augmenter la clandestinité et la précarité de tous les migrants et encore plus des femmes et des plus fragiles d'entre eux.

Heureusement, il y a eu ces derniers mois une remobilisation des sans papiers, de leurs collectifs et de leurs soutiens. Les grèves et, élément nouveau, la forte mobilisation syndicale ont obligé les pouvoirs publics à régulariser plus qu'ils ne voulaient. L'UCIJ et le RESF continuent à fédérer les nombreuses organisations et individus qui se battent au

lire la suite page 2

Venez nous rencontrer sur le stand de la commission !

Sommaire

n° 7 de la 3^e série

(août 2008 - Journées d'été de Toulouse)

<i>Les amoureux au ban public</i>	p. 2
<i>Laisser tuer les Roms, c'est tuer l'Europe</i>	p. 3
<i>Femmes et migrantes: construction d'une invisibilité</i>	p. 3
<i>Motion : Pour le soutien aux personnes sans papiers et une autre politique de l'immigration</i>	p. 6

Incendie du CRA de Vincennes

<i>Lettre de la sénatrice Alima Boumediene-Thierry</i>	p. 4
<i>Projet de résolution des députés Verts</i>	p. 5

Forums et atelier de la commission

mercredi 20

- 14h30-17h : atelier sur l'accueil des Roms avec Jean-Pierre Dacheux (CEDIS)

jeudi 21

- 11h30-13h : réunion plénière de la commission (ouverte à tous) : point sur les luttes dans les régions et le fonctionnement de la commission

- 14h30-16h30 : forum « Harkis, les oubliés de l'histoire », animé par Amar Assas et Fatima Besnaci-Lancou

vendredi 22

- 14h30-16h30 : forum « Libertés publiques »

samedi 23

- 11h30-13h : atelier « Femmes migrantes », en collaboration avec la commission Féminisme.

Contactez la Commission nationale Immigration

Responsable de la commission

Bernard Delemotte

<b.delemotte@orange.fr>

124, rue M. Hemard Férandier

80000 Amiens - 06 22 97 18 65

Trésorier de la commission

Jean-Pierre Dacheux

<jpdacheux@free.fr>

34 rue Claude Bénard

95610 Eragny sur Oise

Adhérer à la commission

Envoyer un chèque de 10€

libellé à

« Les Verts-Commission immigration »

au trésorier, Jean-Pierre Dacheux

Les amoureux au ban public

Pouvez-vous imaginer qu'au XXI^e siècle il soit quasiment impossible à un(e) Français(e) d'épouser un(e) étranger(e) ?

Par «étranger», je veux dire pudiquement un ressortissant d'un de ces pays pauvre dont l'Europe semble tant redouter «l'immigration subie».... Suivez mon regard !

Le droit de se marier et de vivre avec celui ou celle qu'on aime fait partie des droits humains aussi fondamentaux qu'universels. La France a ratifié depuis des lustres ces conventions internationales. Le Conseil Constitutionnel a sanctionné ces pratiques discriminatoires. D'autres articles du CESEDA sont carrément anticonstitutionnels, mais tout cela ne freine pas le zèle et l'inventivité des fonctionnaires pour mettre les amoureux au ban public (nom du collectif initié par la Cimade).

Pourquoi tant d'obstacles au droit d'être heureux ? A cause de la hantise des mariages forcés ou blancs. Il est vrai qu'actuellement il n'y presque aucun moyen d'avoir un titre de séjour, donc tous les mariés sont suspectés de chercher à détourner la loi.

Combien de milliers de couples font cette expérience kafkaïenne, luttant des mois, des années – oui, parfois des années – pensant avoir seuls la malchance d'être victimes de «dysfonctionnement» ou de fonctionnaires obtus, mais tout puissants, alors que ces pratiques se retrouvent à peu près partout ? Ces couples malheureux, poursuivis par l'angoisse – l'étranger peut être renvoyé dans son pays à tout moment, il n'a pas le droit de travailler etc. –souvent dans une situation matérielle affligeante, sans parler de son état psychologique ? Les abus de pouvoir, les violations de la vie privée commencent avec les enquêtes de la police déclenchées par le service de l'Etat-civil ou par le Maire. Elles sont dignes d'enquêtes criminelles. Le couple est convoqué au commissariat ; les amoureux sont interrogés séparément sans possibilité de communiquer. Les questions les plus intimes ou les plus perverses

peuvent leur être posées. La police va même jusqu'à visiter le domicile, sonner à la porte des voisins pour leur demander leur opinion sur le couple, aller interroger les parents et les collègues de travail. Parmi les documents demandés, il y a le contrat de travail (gare si c'est un CDD) deux ans de fiches de paye, l'état du logement, bref mille choses que l'on ne demande pas à d'autres futurs mariés, tout simplement parce que le droit au mariage est inconditionnel (sauf bigamie !). Tous les couples parlent d'une impression de viol de leur intimité et de leur dignité.

Lorsque le couple est enfin marié, que six mois de vie clandestine se sont écoulés et si l'étranger peut prouver qu'il est venu en France avec un visa, il peut demander une carte de séjour. Sinon il peut théoriquement obtenir un visa «conjoint de Français». Mais pour cela il doit obligatoirement retourner dans son pays. Deuxième parcours du combattant. TOUS les ennuis peuvent recommencer. Le Consulat peut reprendre l'enquête à zéro, demander des investigations en France... Si le Français est venu voir son conjoint parce que la séparation est intenable – et aussi en pensant qu'il sera mieux écouté en plaidant sa cause – grave désillusion ! Parfois, il n'arrive même pas à avoir un contact avec le service. Ou alors il est reçu avec mépris et rien ne bouge. Cela peut durer deux ans... deux ans de séparation... voir plus. Lorsque ces premiers épisodes seront derrière eux, les amoureux auront encore à prouver pendant trois ans que leur mariage «tient». S'ils n'arrivent pas à donner les preuves multiples de leur vie commune, l'étranger peut voir son titre de séjour d'un an non renouvelé, et être expulsé. Tous les délais, les attentes angoissées, les humiliations recommencent.

Je vous laisse le soin de tirer vos conclusions de ces réalités françaises. Mais si vous connaissez des couples qui vivent ce cauchemar, incitez-les à rejoindre le collectif «**Les amoureux au ban public**» <www.amoureuxauban.net>

Danielle Dériaz

Tolérance zéro... suite de la première page

quotidien à côté des sans-papiers. A Paris et dans les régions, des Verts sont présents dans ces combats, mais il faut que demain nous y soyons encore plus nombreux.

Autre avancée significative, à l'occasion de la votation citoyenne et du débat sur la révision constitutionnelle, la question du droit de vote des résidents étrangers non-européens aux élections locales est revenue dans l'actualité et, même si ce point n'a pas été inclus dans le projet présenté au Parlement, le principe est de moins en moins contesté et les opposants en sont réduits à estimer que le moment n'est pas opportun..

Demain, les 17 et 18 octobre, avant la conférence interministérielle euro-africaine, il y aura une conférence non gouvernementale sur les migrations et une marche «Des ponts, pas des murs» manifestant qu'une autre politique de l'immigration est possible.

Après-demain, en juin 2008, les élections européennes permettront aux Verts d'expliquer et de convaincre que l'Europe doit être ouverte et solidaire, que la liberté de circulation est une chance et non un risque.

Bernard Delemotte

Laisser tuer les Roms, c'est tuer l'Europe

Des habitants de Ponticelli ont sali le beau nom de leur ville, celui que portait Lazare Ponticelli, le Français immigré italien, le dernier des Poilus de la Der des Ders, mort à 110 ans, voici quelques mois!

Le fascisme refait son lit en Italie! Les pogroms de Ponticelli, à l'est de Naples, avec incendies, bastonnades et lapidations de Roms ne sont pas apparus de façon spontanée. En 72 heures, au moins sept attaques avec cocktail Molotov! L'exaspération due à l'entassement de tonnes d'ordures depuis des mois, l'exploitation politique systématique du thème sécuritaire, la Camorra, la bêtise crasse aussi, ont composé un mélange explosif. La haine, hideuse, a pu alors s'exprimer tout à son aise. Le bouc émissaire sera donc égorgé, s'il ne fuit. La honte s'est abattue sur l'Europe.

Car il ne s'agit pas de limiter les conséquences de ce drame à la seule Italie. Ne lui donnons pas de leçons: elle fait actuellement, certes en pire, ce que d'autres font, – dont nous! Au moment où la France prend, pour six mois, la présidence de l'Union, on peut craindre que les restrictions à toute immigration, intra ou extra européenne, ne soient présentées comme des moyens de protéger les peuples d'Europe. Protéger contre qui? Contre eux-mêmes? Ou contre tout étranger indésirable et misérable résidant en Europe?

Viktória Mohácsi, l'une des deux eurodéputées roms, revenant d'une visite en Italie, a estimé que «*le gouvernement Italien est dur avec les faibles et faible avec les forts: quand il y a des difficultés, au lieu de s'en prendre à la Camorra, on s'en prend aux Roms afin de ne pas s'attaquer aux vrais problèmes*». L'émotion est vive, partout en Europe. Dans les campements roms, en France, on suit les événements et l'on ne cache pas sa peur.

La chasse aux Roms est rouverte, plus ou moins violente mais, en maint pays, impitoyable. On chasse quand on expulse, mais aussi quand on poursuit des hommes comme du gibier. On a déjà connu ces crimes en Europe. Cela porte un nom. C'est le racisme. Ici, l'on veut tuer en incendiant; là, on tue à petit feu.

Ces dernières années, les textes se sont multipliés tant au sein du Parlement européen qu'au niveau du Conseil de l'Europe. Tous convergent vers ce même constat: «*l'antitsiganisme constitue une forme distincte de racisme et d'intolérance, à l'origine d'actes d'hostilité allant de l'exclusion à la violence à l'encontre des communautés de Roms*». C'est ce qu'on peut lire dans la recommandation du Comité des ministres aux 47 États membres du C.O.E, datée du 20 février 2008. Mais si aucun de ces documents n'engage les pouvoirs nationaux, à quoi bon les écrire et les voter? La crédibilité de nos démocraties est bel et bien en jeu.

L'entrée de la Roumanie et de la Bulgarie au sein de l'Union, sur laquelle il n'est pas question de revenir, oblige chacun des 27 États à protéger tout Eurocitoyen membre de l'un quelconque de ces États! Ce n'est-il pas vrai des Roms? Qui ne voit que la romaphobie est une europhobie puisque les Roms sont massivement dans l'Europe et en sont une constituante. Le meurtre est en marche en Italie. Il risque de s'étendre. Laisser tuer les Roms, c'est tuer l'Europe. Lutter pour eux, c'est lutter pour nous, comme toujours...

Jean-Pierre Dacheux

Femmes et migrantes: construction d'une invisibilité

De plus en plus souvent, et malheureusement, les articles de journaux, les informations nous font part de décès de migrants, qui miraculeusement retrouvent au moment de leur mort une nationalité: «*Somaliens, 6 Ethiopiens, 15 clandestins d'origine nigérienne dont 9 enfants*». En français, le masculin l'emportant sur le féminin, nous voilà face à une arrivée massive de migrants au masculin. Et voilà comment se construit l'invisibilité des femmes migrantes. Or nous assistons à une véritable féminisation de la migration et celle-ci n'est plus due au regroupement familial. Les femmes migrent seules ou avec leurs enfants et continuent de fonctionner comme si elles pouvaient se fondre dans la masse des migrants est une erreur politique. En effet, leurs parcours sont mal connus et leur intégration est mystérieuse et occulte.

Il existe une réelle solidarité féminine qui vient contrecarrer toute tentative étatique de contrôler cette tendance. Les emplois féminins des migrantes sont majoritairement des emplois à la personne, les femmes occidentales qui ont recours à ces services de garde d'enfants, de soins aux personnes âgées, ont tout intérêt à aider les migrantes y compris clandestines à demeurer ignorées des autorités. Or les circuits spécifiques que prennent les hommes et les femmes pour migrer sont différents et si dans le passé la migration de main d'œuvre était masculine et le regroupement familial féminin, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Or la concentration des femmes dans les secteurs du travail domestique les fige dans une position d'infériorité qui participe à la dévaluation de leurs qualifications et les condamne à n'être jugées bonnes qu'à être aides familiales. On constate de plus en plus de déclassements importants et de déqualifications subis par des femmes migrantes qui ont bénéficié dans leur pays d'origine d'une scolarité complète, voire d'une qualification universitaire. La fermeture en Europe du marché du travail aux migrant-es diplômé-es des pays du Tiers-monde (à quelques exceptions près) signifie que pour beaucoup de femmes migrantes, les seuls secteurs où obtenir un travail, sont soit le travail domestique, soit d'autres petits métiers subalternes.

lire la suite page 4

Incendie du CRA de Vincennes

Lettre de la sénatrice Verte Alima Boumedienne-Thierry
à Pierre Truche, Président de la Commission Nationale de Déontologie de la Sécurité

Paris, le 4 juillet 2008,

Monsieur le Président,

Je souhaite par la présente saisir la Commission nationale de déontologie de la sécurité (CNDS) suite aux événements survenus au Centre de rétention de Vincennes.

En premier lieu, je souhaite attirer toute votre attention sur les conditions du décès survenu le 21 Juin 2008, au Centre de Rétention Administratif de Vincennes, de Monsieur Salem Assali, de nationalité tunisienne, âgé de 41 ans.

Selon les témoignages de plusieurs retenus, présents dans le Centre de rétention, et témoin d'un malaise dont il aurait fait l'objet plusieurs heures avant d'avoir été retrouvé mort dans sa chambre, il apparaît que les responsables du centre auraient été alertés de son état de santé et auraient pu prendre les mesures utiles pour éviter ce drame. Ces derniers n'étant pas sans savoir que Monsieur Salem Assali suivait un traitement médical. Souffrant la veille du tragique événement, il aurait réclamé, en vain, des médicaments au personnel de l'établissement, sans qu'il ne soit fait suite à sa demande.

Suite à ce décès, un silence assourdissant s'est installé dans le Centre de rétention, les retenus n'ayant pu obtenir aucune information concernant leur collègue décédé. Depuis lors, aucune information n'a été donnée en ce qui concerne les circonstances de son décès.

Ce silence des autorités n'est certainement pas étranger à l'incendie qui a détruit entièrement le CRA de Vincennes sans, heureusement, faire de nouvelles victimes.

Là encore, le traitement des suites de cet incendie mérite également toute votre attention : deux personnes retenues ont été placées en garde à vue, puis ont été déférées devant le procureur de la République qui a requis leur mise en examen des chefs de destruction de bien par substance incendiaire et incitation à l'émeute et leur placement sous mandat de dépôt.

Il est apparu que ces personnes ont ensuite été libérées, le premier par le Juge d'instruction, le second par le Juge des Libertés et de la Détention. Les poursuites à leur encontre sous le chef d'incitation à l'émeute ont été abandonnées.

Il est évident que ces personnes, qui n'avaient aucun rapport avec cet incendie, ont été, aux yeux de l'opinion publique, considérés comme en étant les instigateurs. Il est fort probable que cet emballement soit imputable aux forces de police ayant eu à « gérer » le transfèrement des étrangers vers différents lieux de fortune, et leur empressement à trouver un coupable.

Je vous demande de bien vouloir diligenter une enquête dans les plus brefs délais afin d'établir les circonstances exactes du décès de Monsieur Salem Assali, puisqu'à ce jour aucune information n'a été fournie à ce sujet.

Je vous demande également d'effectuer une enquête sur le comportement des autorités policières dans leurs rapports avec les retenus lors de la gestion du transfèrement des retenus après l'incendie du Centre de rétention administrative.

Vous remerciant par avance, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sentiments distingués.

Alima Boumediene-Thiery

Femmes et migrantes... suite de la page 3

Cependant, le recul des services publics au profit du volontariat commence à ouvrir des possibilités d'emplois moins régulés où utiliser leurs qualifications et leurs expériences professionnelles.

Trop souvent, la notion de « chaîne mondiale de l'aide à domicile » n'évoque que l'idée de travail domestique bien qu'une forme plus professionnalisée et plus publique de celle-ci, la profession d'infirmière ait aussi été mondialisée. Les infirmières étrangères ne sont plus considérées comme une solution à court terme, elles sont le cœur de stratégie de redéploiement de personnel. La question qui mérite donc d'être posée est : quels vont être les effets de la demande croissante de main d'oeuvre

dans les secteurs de l'aide sociale des pays développés sur la géographie du recrutement, particulièrement dans les pays du Tiers-monde, et quelles en sont les conséquences sur les modes de stratification sociale dans les pays d'origine ?

Nous savons peu de choses sur l'identité et la destination des migrantes en termes de classe sociale, d'accès à l'instruction et d'origine ethnique, c'est à dire de capital économique, social et culturel.

Comment se construit l'invisibilité des femmes, mais aussi comment se construisent des solidarités féminines, des réseaux transnationaux et aussi nationaux ? Alors que les femmes migrantes sont plus nombreuses que les

Proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête relative à l'incendie du centre de rétention administrative de Vincennes, au fonctionnement et à la légalité des centres de rétention administrative, présentée par M. Noël Mamère, Mme Martine Billard, MM. Yves Cochet et François de Rugy, députés.

Exposé des motifs

Le dimanche 22 juin 2008 des événements très graves se sont déroulés au centre de rétention administrative (CRA) de Vincennes (Val-de-Marne). Le plus grand centre de rétention de France a été ravagé par les flammes. Le sinistre a eu lieu au lendemain de la mort d'un Tunisien, âgé de 41 ans, qui a succombé à une crise cardiaque dans ce centre (samedi 21 juin en fin d'après-midi). L'homme se trouvant seul au moment du décès. À l'annonce de son décès, les autres retenus ont, selon la préfecture de police, « *légitimement souhaité connaître la situation* ». C'est le dimanche en milieu d'après-midi qu'un début de révolte a éclaté. La police est intervenue et, très vite, quelques chambres ont pris feu, puis tout le centre. Selon la préfecture de police de Paris, « *plusieurs foyers d'incendie volontaire* » sont détectés. L'incendie sera signalé aux sapeurs-pompiers de Paris à 15h10. Malgré l'intervention rapide des secours, le feu a détruit les deux enceintes de 140 places chacune qui composaient le CRA de Vincennes. L'une était ouverte depuis à peine plus d'un an et l'autre avait été réhabilitée après un premier incendie en janvier 2007. L'établissement, qui hébergeait 249 étrangers en instance de reconduite à la frontière, est hors d'usage. Si la plupart des retenus ont pu être rapidement évacués et réunis au sein du gymnase de l'école de police voisine, dix-huit d'entre eux, intoxiqués par les fumées, ont dû être hospitalisés. Sur les 249 étrangers présents dans le centre, 193 ont été transférés dans la nuit de dimanche à lundi vers d'autres CRA, à Lille (Nord), Nîmes (Gard), Palaiseau (Essonne) et Oissel (Seine-Maritime). Un seul manquait à l'appel lundi matin, ayant vraisemblablement pris la fuite dans la panique. Depuis six mois, ce centre connaît des incidents à répétition. La taille de cet établissement, d'une capacité totale de 280 places, rend la situation ingérable, y compris pour les policiers.

Ces événements posent le problème de l'existence même de ces centres de rétention. La France compte 25 centres de rétention administrative en métropole, 2 centres en Guyane et à Mayotte, et plus de 100 lieux de rétention (locaux de police, etc.). Les centres comptent 1 700 places. En 2007, 35 000 étrangers ont transité en rétention, dont 242 enfants, selon la Cimade, seule association autorisée à pénétrer dans les Centres. La rétention ne peut dépasser 32 jours. Au bout de 48 heures, si elle n'a pas pris fin, le préfet doit saisir le juge des libertés.

En tout état de cause et en regard des principes du droit européen, il faut faire la lumière sur des événements qui laissent apparaître une non conformité avec la réglementation et donc une dangerosité potentielle. La représentation nationale est atone devant cette question majeure qui met en question l'image de la France et de l'administration. Par son absence de réaction elle laisse se développer des zones de non droit dans ces centres. Par son silence et son inaction elle cautionne la contestation des autorités légales et les désordres nécessairement induits. Le Parlement doit jouer son rôle et permettre qu'un débat parlementaire se tienne dans des conditions sereines, fondé sur l'enquête concernant ces incidents et, plus généralement, sur le fonctionnement et le rôle de ces centres de rétention. (...)

Proposition de résolution

Article unique

En application des articles 140 et suivants du Règlement, est créée une commission d'enquête parlementaire de vingt-cinq membres relative aux événements intervenus le 22 juin 2008 au centre de rétention administrative de Vincennes.

Elle devra plus généralement évaluer le fonctionnement et les conditions de sécurité dans les centres de rétention administrative. Elle devra notamment évaluer la légalité de ces centres en rapport avec les principes du droit, les directives européennes et les conventions internationales sur le droit des migrants.

migrants, que ces femmes ne sont plus des migrantes rejoignantes, on ne sait rien des parcours migratoires des femmes, on ne retrouve que très peu des ces migrantes dans les centres de détention (il est hypocrite de les appeler rétention!). Elles sont doublement clandestines. Clandestines familiales, elles cachent leur activité à leur famille. Clandestines sociales, elles travaillent au noir. Les femmes, employeuses et employées ont marginalisé l'Etat dans la formation des flux migratoires et les contrats de travail. Il y a articulations des foyers au Nord et au Sud, les demandes des uns et des autres interagissent et les reculs des services publics dans l'accueil de la petite

enfance, les services aux personnes âgées, enferment les femmes migrantes dans des tâches qui ne sont pas considérées comme de véritables emplois mais ont cependant une réalité statistique. Il existe un marché mondial de la domesticité défini en termes de genres, tout comme il existe un marché sexuel comme perspective migratoire. Cette migration transnationale dans laquelle les femmes se construisent un mode de vie, une histoire, pourrait conduire à développer des espaces mondiaux d'hospitalité.

Jocelyne le Boulicaut,
coresponsable de la commission Féminisme

Pour le soutien aux personnes sans papiers et une autre politique de l'immigration

Motion présentée par la commission nationale Immigration et adoptée par le CNIR des 14 et 15 juin 2008

Attendus

A plusieurs reprises et notamment lorsque le président de la République était ministre de l'Intérieur, Les Verts ont interpellé le gouvernement pour exprimer leur indignation devant la politique uniquement répressive menée à l'encontre des personnes sans papiers et demander la mise en place d'une autre politique de l'immigration.

Depuis la création il y a un an d'un « ministère de l'Immigration, de l'intégration et de l'identité nationale », le seul objectif affiché du gouvernement en matière d'immigration est l'augmentation des interpellations et des expulsions d'étrangers, en fixant des objectifs chiffrés d'expulsions aux préfets.

Cette politique du chiffre entraîne des contrôles au faciès et une véritable chasse aux supposés « sans papiers » mais aussi aux Européens sans ressources (Roumains roms) qui a provoqué plusieurs drames humains ces derniers mois. Les organisations humanitaires dénoncent à juste titre des « rafles » et « une xénophobie d'Etat qui tue ». Cette politique participe au renforcement du contrôle policier sur la société, attentatoire aux libertés, y compris celles des nationaux français.

Elle désorganise le système judiciaire par l'engorgement des tribunaux, perturbe le contrôle citoyen de l'action publique et la défense des libertés.

Elle est irréaliste et démagogique : le nombre d'expulsions augmente très peu, et la pression exercée par cette criminalisation d'une partie de plus en plus importante de la population vivant en France n'en est pas diminuée.

La loi de novembre 2007 et la circulaire de janvier 2008 ont strictement limité les possibilités de régularisation par le travail pour les étrangers non ressortissants de l'Union européenne (la soit disant « immigration choisie » prônée par Nicolas Sarkozy). Les obstacles à l'emploi en France se multiplient aussi pour les Européens pauvres.

Dans ce contexte, la mobilisation des sans papiers et de leurs soutiens s'est amplifiée ces derniers mois. Les collectifs de sans papiers, « Uni-e-s contre une immigration jetable » (UCIJ) et le « Réseau éducation sans frontières » (RESF) ont alerté l'opinion publique et revendiqué la régularisation de tous les sans papiers :

nombreuses manifestations à Paris et dans les régions, grèves de travailleurs sans papiers, révoltes dans les centres de rétention, marche du collectif des sans papiers 59 de Lille à Paris...

Plus récemment la CGT et Droits devant !! Ont organisé un mouvement de grève et d'occupation des lieux de travail de plus de 600 salariés sans papiers. Ils ont obtenu pour les grévistes, pour des salariés licenciés et pour des femmes sans fiches de paye ni contrats de travail travaillant à domicile un examen bienveillant de mille dossiers. Des collectifs parisiens de sans papiers ont voulu à leur tour déposer collectivement des demandes de régularisation. La préfecture de police de Paris les a sournoisement renvoyés vers la CGT. La coordination 75 des collectifs de sans papiers a alors décidé d'occuper la Bourse du travail de Paris.

Par ailleurs, le Président français veut profiter de sa présidence de l'Union européenne à partir du mois de juillet pour « vendre » à ses partenaires sa politique en matière d'immigration et la généraliser dans l'UE. Il veut profiter du conseil des ministres de l'UE sur l'immigration des 13 et 14 octobre à Paris pour adopter un « pacte européen sur l'immigration et sur l'asile ». Le Parlement européen qui a dorénavant pouvoir de codécision avec le Conseil des ministres européens dans ce domaine sera également sollicité. Les eurodéputés Verts ont déjà fait connaître leur opposition au projet de « directive de la honte » sur la rétention et l'expulsion des personnes étrangères.

Motion

Le CNIR, réuni à Paris les 14 et 15 juin 2008,

- Soutient les sans papiers, leurs grèves, leurs collectifs, les syndicats et les associations, notamment le RESF et l'UCIJ, dans leur lutte pour la défense des droits des sans papiers. Il demande aux sans papiers de ne pas tomber dans les pièges et provocations du gouvernement (mise en concurrence des organisations). La coordination et l'unité des luttes sont indispensables à la réussite du mouvement,
- Demande aux militantEs et sympathisantEs VertEs, au titre de leur parti et/ou dans les organisations et collectifs auxquels elles ou ils participent, de s'investir dans les luttes en cours avec le souci d'un maximum d'unité et d'efficacité,
- S'oppose à la création d'une juridiction d'exception pour les étrangers qui, fusionnant le contentieux judiciaire et administratif, n'a que l'objectif d'accélérer les procédures de renvoi des étrangers en situation irrégulière au mépris du respect de leurs droits,
- Réaffirme le droit à la libre circulation des personnes et rappelle qu'il s'est déjà déclaré à plusieurs reprises pour la délivrance d'une carte de résident à tous les sans papiers. Si les travailleurs sans papiers doivent être régularisés, les étrangers qui se trouvent en France pour des raisons familiales, personnelles ou humanitaires doivent l'être également,
- Appuie le combat des Eurodéputés Verts pour le rejet du compromis dérogé sur la directive portant sur la définition des normes et des procédures en matière de retour, d'enfermement et de rapatriement des ressortissants d'Etats-tiers en situation irrégulière. Les Européens en situation régulière refoulés en raison de leur condition misérable devront également faire l'objet de l'attention de nos Parlementaires,
- Apporte son soutien au collectif d'organisations qui préparent un contre sommet et forum alternatif « Migrations et développement pour une Europe ouverte et solidaire », dans la semaine du 13 au 19 octobre prochain.